



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports

Question écrite n° 9784

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des transports pour les personnes handicapées. En effet, la gratuité des transports se révèle dans la plupart des cas au bénéfice exclusivement de la personne qui accompagne la personne handicapées. Or il serait souhaitable d'étendre cette gratuité à l'ensemble des personnes handicapées et pas seulement aux personnes qui les accompagnent. Certes, cette mesure est déjà en application dans certains départements, mais, dans un souci de justice et d'égalité, il serait nécessaire de l'étendre à l'ensemble des départements afin que les personnes handicapées puissent bénéficier de la gratuité des transports. Ainsi il serait souhaitable de connaître la position du ministre et du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9784

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2002, page 5232

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)